



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 - JUIL. 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six du mois de juillet à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de Beaumont dûment convoqués le 29 juin 2023.

Présent(s) : Le Maire, M. Genoud,

MM les Adjoints : R. Personnaz, S. Mercet, Nicolas Laks

MM les Conseillers : J. Personnaz, P. Meylan, Nath. Laks, S. Casabianca

M. Aragon, C. Arhuero C. Roy, S. Pérou, G. Vilmint, S. Baud, R. Cusin

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : C. Seifert donnée à P. Meylan, T. Eudes donnée à M.

Genoud, V. Roy donnée à C. Roy

Absent(s) excusé(s) : S. Tugler-Rossi, A. Blanc,

Le secrétariat a été assuré par : Nathalie LAKS

Nombre de membres

En exercice :	20
Présents :	15
Votants	18
Dont pouvoirs	03

N° 2023-51

DECISIONS DU MAIRE

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délibération du Conseil municipal du 22 septembre 2022

Par délibération n°2022-59 en date du 22 septembre 2022, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal a donné au Maire, pour la durée de son mandat, délégation pour l'exécution de certaines missions.

Cette délégation intervenant sous le contrôle du Conseil municipal, il appartient au Maire de rendre compte des décisions prises :

- Décision DIA 2023-23 du 15 mai 2023 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées B409 et B2427 sises 144 Grand Rue, Le Grand Châble, à Beaumont 74160.
- Décision DIA 2023-24 du 26 mai 2023 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées A1394, A1421 et A1420 sises 19 chemin de Champ Côte, à Beaumont 74160.
- Décision DIA 2023-25 du 6 juin 2023 : renonciation au droit de préemption pour la parcelle cadastrée A56 sise 420 Route des Fruitières, Le Fond de Beaumont, à Beaumont 74160.
- Décision DIA 2023-26 du 7 juin 2023 : renonciation au droit de préemption pour la parcelle cadastrée B2557 sise 38 route de la Marguerite, Les Roquettes, à Beaumont 74160.
- Décision DIA 2023-27 du 9 juin 2023 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées B1382 et B1384 sises 415 chemin des Crêts, à Beaumont 74160.

N° 2023-51



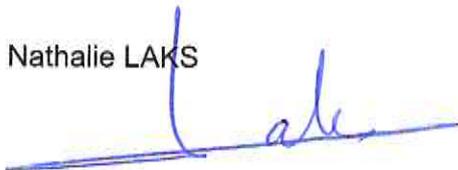
- Décision DIA 2023-28 du 22 juin 2023 : renonciation au droit de préemption pour la parcelle cadastrée A56 sise 420 Route des Fruitières, Le Fond de Beaumont, à Beaumont 74160.
- Décision DIA 2023-29 du 23 juin 2023 : renonciation au droit de préemption pour la parcelle cadastrée A2044 sise 1051 route du Salève, Jussy, à Beaumont 74160.
- Décision DIA 2023-30 du 27 juin 2023 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées B642 et B643 sises 64 route du Salève, à Beaumont 74160.
- Décision DIA 2023-31 du 3 juillet 2023 : renonciation au droit de préemption pour la parcelle cadastrée A2044 sise 800 route du Salève, Jussy, à Beaumont 74160.
- Décision DIA 2023-32 du 3 juillet 2023 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées BB2626, B2630, B2631 sises 66 route de la Marguerite, Les Roquettes, à Beaumont 74160.
- Décision DIA 2023-33 du 3 juillet 2023 : renonciation au droit de préemption pour la parcelle cadastrée B2557 sise 38C route de la Marguerite, Les Roquettes, à Beaumont 74160.
- Décision DIA 2023-34 du 3 juillet 2023 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées B2178 et B2188 sises 815 allée du Bel Horizon, à Beaumont 74160.
- Décision DIA 2023-35 du 3 juillet 2023 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées B2178 et B2188 sises 815 allée du Bel Horizon, à Beaumont 74160.
- Décision DIA 2023-36 du 5 juillet 2023 : renonciation au droit de préemption pour la parcelle cadastrée A2007 sises 731 route des Fruitières, à Beaumont 74160.

Le Conseil municipal de :

- **Prend acte** de ces décisions.

La secrétaire de séance,

Nathalie LAKS



Le maire,

Marc GENOUD



Certifié exécutoire,
A Beaumont, le
Le maire,

